



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert statuera sur une demande de dérogation mineure au règlement d'urbanisme, pour la propriété ci-après mentionnée, lors de la séance ordinaire qui se tiendra **le mardi 4 juillet 2023 à compter de 19 h 30**, au Centre multifonctionnel, au 81, rue Hooper à Saint-Lambert.

#### **103, RUE DU LANGUEDOC**

#### **Nature de la demande telle que décrite par le service de l'urbanisme :**

*Autorisation d'une marge minimale arrière de 7.81 mètres plutôt que de 9 mètres pour permettre une mise en conformité de la situation existante. Cette marge arrière existe depuis l'agrandissement du bâtiment principal en 1977, suivant l'obtention d'un permis de construction.*

Une présentation du dossier est disponible sur le site web.

En conséquence, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance ordinaire qui se tiendra **le 4 juillet 2023**.

DONNÉ à Saint-Lambert ce 19 juin 2023.

*Sandra Ruel*

Sandra Ruel  
Greffière adjointe